



## « Nicolas Sarkozy semble vouloir aider tous les Français, sauf Salah Hamouri ».

Rencontre avec les parents de Salah Hamouri, jeune Franco-Palestinien condamné à 7 ans de prison

Par [Julien Salingue](#)

Mondialisation.ca, 25 avril 2008

[Le blog de Julien Salingue](#) 25 avril 2008

Région : [L'Europe](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

« *La Justice militaire est à la Justice ce que la musique militaire est à la musique* » (G. Clémenceau)



### Le « cas » Salah Hamouri

Salah Hamouri a été arrêté et placé en détention par les autorités israéliennes le 13 mars 2005. Ce n'était pas la première fois que les autorités militaires interpellait ce jeune Franco-Palestinien (aujourd'hui âgé de 22 ans) : à 16 ans il avait déjà été détenu pendant 4 mois pour avoir collé des affiches, et deux ans plus tard il avait été placé durant 5 mois en « détention administrative », selon une procédure qui permet aux autorités israéliennes de maintenir un prisonnier en détention autant de temps qu'elles le souhaitent sans avoir à justifier des raisons de celle-ci, et qui concerne aujourd'hui plus d'un millier de Palestiniens.

Mais les faits qui lui sont reprochés en 2005 sont plus graves : on lui reproche d'être membre d'une organisation de jeunesse liée au Front Populaire de Libération de la Palestine et donc illégale aux yeux des Israéliens et surtout d'avoir projeté d'assassiner le Rabbin Ovadia Yossef, leader spirituel du Parti Shaas (12 élus à la Knesset, membre de la coalition gouvernementale). Le Rabbin Yossef s'est notamment distingué, au cours de ces dernières années, en traitant les Arabes de « *fourmis qui pullulent* », de « *vipères* », et en appelant à « *anéantir* » les Palestiniens à coups de « *super-missiles* ». Il est aussi celui qui a déclaré que les victimes du génocide juif étaient la réincarnation d'âmes pécheresses qui devaient expier leurs fautes1...

Israël reproche à Salah d'être passé en voiture devant la résidence du Rabbin et donc ( ? ) d'avoir planifié un attentat contre lui. C'est trois mois après avoir été aperçu devant le domicile d'Ovadia Yossef que Salah a été arrêté à Ramallah et confié aux soins de la justice militaire israélienne, qui, au terme de plus de 3 ans de procédure, a fini par le condamner, le 17 avril dernier, à 7 ans d'emprisonnement. Les deux autres jeunes qui avaient déjà été jugés pour la même « affaire » avaient écopé de 3 et 12 ans de prison.

C'est dans l'appartement familial, situé à al-Ram, près de Ramallah, que j'ai rencontré les parents de Salah. Salah tient sa nationalité française de sa mère, Denise Hamouri, née à Bourg-en-Bresse, qui vit en territoire palestinien depuis plus de 25 ans et enseigne dans une école catholique. Son père, Hassan, possède un restaurant à Jérusalem.

### **« Un délit d'intention »**

*« En fait, ce que l'on reproche à mon fils, affirme Denise Hamouri, c'est d'avoir eu l'idée de faire quelque chose. Pas de l'avoir fait. C'est ce que l'on appelle un délit d'intention ». En effet, sur la base de sa seule présence à proximité du domicile d'Ovadia Yossef et de son appartenance présumée à une organisation de jeunesse liée au FPLP, la justice militaire israélienne a reconnu Salah coupable de « complot ». « Ils n'ont produit aucune preuve, ni aucun témoin pouvant confirmer cet éventuel complot », poursuit sa mère. « C'est sans doute pour cela qu'ils ont dû reporter l'audience à plus de 25 reprises... Ils ont fouillé la maison de fond en comble, à la recherche d'armes. Et ils n'ont rien trouvé ». Pour éviter que l'affaire ne s'éternise et que la sentence ne soit plus lourde, Salah et sa famille ont suivi les conseils de leur avocate Léa Tsemel, et accepté le principe du « plaider coupable ». « Ils nous ont dit qu'il valait mieux que nous acceptions cette procédure en sous-entendant que sinon la peine pourrait être beaucoup plus longue. Avions-nous vraiment le choix ? Ce genre de tribunal, ce n'est pas la Justice. C'est l'occupation, tout simplement », ajoute-t-elle.*

La justice militaire israélienne est réputée pour la lourdeur des peines qu'elle prononce et pour le peu de cas qu'elle fait des éléments qui contredisent l'accusation, phénomène largement dénoncé par de nombreuses ONG israéliennes, palestiniennes et internationales. *« Le cas de Salah a été pris en charge par une juridiction militaire car il a été arrêté près de Ramallah, en territoire palestinien. C'est un choix délibéré de leur part. Ils auraient tout à fait pu l'arrêter à Jérusalem, où il se rendait très souvent... ». Le père indique qu'outre le manque de preuves et de témoins, un élément a dû peser dans le choix de confier Salah à la justice militaire : « Salah, avec sa peau blanche, ses cheveux clairs et ses yeux bleus, est considéré comme beaucoup plus dangereux par les autorités israéliennes. Il peut en effet plus facilement passer pour un occidental et ne pas être « repéré » en Israël. Ils voulaient être sûrs de le faire condamner ».*

### **« Etre membre d'une organisation politique de jeunesse, ici, c'est la moindre des choses »**

Marc de Chalvron, correspondant de France 24 à Jérusalem, était présent pendant une grande partie de ma rencontre avec les parents de Salah. *« Les médias français ont mis beaucoup de temps à s'intéresser à notre histoire », nous confie la mère. « Cela commence tout juste à avoir un petit écho, alors que cela fait plus de 3 ans que nous les contactons régulièrement. Le Monde a écrit un article suite à la condamnation de Salah. L'Humanité avait déjà parlé de mon fils à plusieurs reprises et l'a de nouveau fait au moment du procès. Mais sinon, pas grand chose ».*

Lorsqu'il lui demande si son fils est, d'après elle, membre d'une organisation de jeunesse liée au FPLP, Denise Hamouri répond simplement : « *Nous vivons sous occupation militaire. Et les jeunes veulent résister... Faire de la politique, être membre d'une organisation politique de jeunesse, ici, c'est la moindre des choses* ». Les élections étudiantes de l'Université de Bir Zeit, près de Ramallah, qui se déroulaient le même jour, confirment ses propos : près de 85% de participation ! De quoi faire rêver les organisations étudiantes en France (moins de 5% de participation en général à ce type de scrutin)...

Quant au « complot » contre le Rabbin, elle n'a aucun doute : « *Ce n'était qu'une bravade. Ils sont bien passés en voiture devant chez lui, mais ils n'ont à aucun moment eu l'intention d'organiser son assassinat. D'ailleurs Israël a mis trois mois à arrêter Salah. Ne pensez-vous pas qu'en trois mois, s'ils avaient vraiment projeté de tuer le Rabbin, ils seraient passés à l'acte ?* ». L'absence de preuves lors du procès de Salah semble aller dans son sens.

Le père pointe alors le caractère selon lui partial de la Justice israélienne et le « deux poids, deux mesures » : « *Des extrémistes juifs projetaient de faire exploser la Mosquée al-Aqsa à Jérusalem, ce qui aurait déclenché une véritable guerre. Savez-vous ce qui leur est arrivé ? Ils ont été relâchés au bout de 45 jours et sont rentrés chez eux. 45 jours ! Et mon fils est condamné à 7 ans de prison... Vous appelez ça la Justice ?* ».

**« Gilad Shalit doit être libéré, Salah Hamouri doit être jugé »**

Depuis l'arrestation de Salah en 2005, ses parents, et notamment sa mère, en ont appelé à de multiples reprises aux autorités françaises. « *J'ai écrit plusieurs fois à l'Élysée, je n'ai jamais eu de réponse. Le Ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner m'a fait parvenir une lettre qui semble être une réponse-type puisque tous ceux qui l'ont contacté au sujet de Salah ont reçu la même* ». Elle me la montre : c'est un courrier, antérieur au procès, qui indique en substance que les autorités françaises font tout pour que Salah « *soit jugé de manière impartiale dans les plus brefs délais* ». Le mot « libération » n'apparaît pas.

Denise Hamouri a eu une entrevue de 3 minutes avec le ministre Kouchner lors de la visite de ce dernier en février à Jérusalem. Il s'était alors engagé à faire pression sur les autorités israéliennes pour que Salah soit « *jugé rapidement* ». « *Voilà, Salah a été jugé. Et condamné. Et maintenant ?* » demande la mère. « *Le président Sarkozy s'est engagé à venir en aide à tous les Français en difficulté, où qu'ils se trouvent. Alors nous attendons qu'il fasse quelque chose pour Salah* » ajoute-t-elle. Le père intervient : « *Nicolas Sarkozy semble vouloir aider tous les Français, sauf Salah Hamouri. Le gouvernement français demande la libération de Gilad Shalit [caporal de l'armée israélienne, de nationalité franco-israélienne, détenu depuis deux ans dans la Bande de Gaza]. Ils se mobilisent pour lui. Et mon fils ?* « Gilad Shalit doit être libéré, Salah Hamouri doit être jugé ». *Voilà le message de la France...* ».



Et à ceux qui jugeraient le parallèle avec Shalit impropre au motif que ce dernier n'a pas été arrêté et jugé par un Etat mais qu'il est retenu captif par un groupe armé, Denise Hamouri répond : « *Gilad Shalit a été capturé alors qu'il était en uniforme, qu'il portait des armes et qu'il était dans un véhicule blindé. A priori il n'était pas là pour cueillir des fleurs. C'est un prisonnier de guerre, voilà tout* ».

Denise Hamouri en appelle à la mobilisation de la population et des autorités françaises. « *Maintenant que Salah a été condamné, il est grand temps d'exiger sa libération. Il a déjà passé trois ans dans les prisons israéliennes. C'est bien assez long au regard des faits qui lui sont reprochés* ». Elle voit son fils deux fois par mois, « *45 minutes, derrière un vitre, avec des téléphones pour se parler* », affirme « *[qu'] il va bien, [qu'] il lit beaucoup et [que] les témoignages de soutien l'ont beaucoup touché* », mais pour elle les choses sont claires : « *3 ans ça suffit* ».

Et elle ajoute : « *En France, il faut continuer à faire pression pour que le gouvernement ne nous oublie pas* ».

**A VOIR :** [Un extrait vidéo de ma rencontre avec les parents de Salah Hamouri.](#)

NB : La campagne pour la libération de Salah Hamouri se poursuit en France, avec notamment les actions initiées par l'association CAPJPO-Europalestine. Vous pourrez trouver des informations sur les actions passées et en cours sur le site <http://www.europalestine.org> / (colonne de droite).

### Note

1 Pour toutes celles et tous eux qui pourraient avoir un doute sur l'authenticité de ces propos, consulter :

<http://archives.cnn.com/2000/WORLD/meast/08/06/israel.holocaust.ap/> .

Voir aussi sur <http://www.ynetnews.com/articles/0,7340,L-3138779,00.html> les propos qu'il a tenus au sujet de l'ouragan Katrina, lui aussi issu de la volonté divine...



**Julien Salingue:** Doctorant en science politique et enseignant à l'Université Paris 8.

Articles Par : [Julien Salingue](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)